port à plusieurs propriétés, par exemple celle de se nourrir ou de se multiplier, pussent passer pour des végétaux à aussi bon droit que pour des animaux, et qui renversassent les règles communes, bâties sur la supposition d'une séparation parfaite et absolue des différents ordres des *êtres* simultanés qui remplissent l'univers; j'en serais si peu étonné, dis-je, que même je suis convaincu qu'il doit y en avoir de tels, et que l'histoire parviendra à les connaître un jour, quand elle aura étudié davantage cette infinité d'*êtres* vivants que leur petitesse dérobe aux observations communes, et qui se trouvent cachés dans les entrailles de la terre et dans l'abîme des eaux. Nous n'observons que depuis hier; comment serions-nous fondés à nier à la raison ce que nous n'avons pas encore eu occasion de voir. »

Or, ces *êtres* annoncés par Leibnitz, ces *êtres* qui devaient tenir également de l'animal et du végétal, les expériences de Trembley semblèrent enfin les avoir découverts. Le polype, si admirablement étudié par Trembley, pousse des bourgeons comme une plante; il se reproduit par section, par boutures, comme une plante; il est donc, tout à la fois, animal par sa mobilité, par sa sensibilité, par la manière dont il se nourrit, et végétal par la manière dont il se reproduit et se régénère. Le chaînon qui lie le règne végétal au règne animal, ce chaînon qui jusque-là avait manqué à la chaîne continue des *êtres*, ce chaînon était donc trouvé. Ce qui frappa surtout Bonnet dans cette découverte, c'est qu'elle ne semblait être que la conséquence du principe de continuité posé par Leibnitz. « La découverte de M. Trembley, dit-il, a beaucoup étendu nos connaissances sur le système organique. Elle a mis, pour ainsi dire, en évidence cette gradation admirable que quelques philosophes avaient aperçue dans les productions naturelles. Leibnitz avait dit que la nature ne va point par sauts; et il est très-remarquable que la métaphysique de ce grand homme l'eût conduit à soupçonner l'existence d'un *être* tel que le polype... Rarement la métaphysique est aussi heureuse à deviner la nature. L'espèce de prédiction qu'elle avait inspirée à Leibnitz s'est accomplie. Le polype a été découvert dans les eaux, et les deux règnes organiques se sont unis. »

C'est à la suite de la découverte du polype que Bonnet s'attacha à l'idée de l'*échelle des êtres*, et tenta de dresser cette échelle. Il rangea les *êtres* sur une seule ligne, en allant du plus simple au plus compliqué, ou du règne minéral au règne végétal, du règne végétal au règne animal, du règne animal à l'homme; et cette ligne unique, il voulut qu'elle n'offrît nulle part des interruptions, des hiatus. Ainsi, deux idées principales le dirigèrent : l'une, que les *êtres* ne formaient qu'une seule ligne; l'autre, que cette ligne était partout continue. Examinons successivement ces deux idées, et, d'abord, l'idée de continuité appliquée à l'histoire naturelle.

Le caractère de continuité de l'*échelle des êtres* peut être considéré en lui-même d'une manière générale et philosophique; il peut être considéré au point de vue spécial du naturaliste, c'est-à-dire jugé d'après les faits, dans l'ébauche proposée par Bonnet.

Pour passer d'une espèce à l'autre, d'un groupe à l'autre, d'une nature à l'autre, sans sauts, sans hiatus, il faut des espèces qui tiennent des deux groupes, des deux natures qu'on veut rapprocher. C'est ce que Leibnitz avait appelé *espèces équivoques*, et que Bonnet appelle tour à tour *espèces mitoyennes* ou *passages*. Or, ces passages, que nous montre le philosophe de Genève, et qui sont le point fondamental de sa théorie, ces passages, comme le remarque avec raison Flourens, peuvent à peine être rappelés aujourd'hui d'une manière sérieuse; le progrès de la science a fait justice du rôle qu'on leur faisait jouer. « Le polype, dit Bonnet, unit les plantes aux insectes. Le ver à tuyau conduit des insectes aux coquillages. Le poisson volant est un milieu entre les poissons et les oiseaux. La chauve-souris enchaîne les oiseaux avec les quadrupèdes. » Le polype, selon Bonnet, fait le passage du règne végétal au règne animal. Or, si l'on entend dire par là que le polype, à ne considérer que la simplicité de sa structure, est l'animal qui se rapproche le plus de la plante, on a raison. Mais si l'on entend dire que le polype est une espèce mitoyenne, équivoque, qu'il est moitié animal, moitié végétal, on se trompe. Le polype est animal et n'est qu'animal. Il sent, il se meut, il digère, etc. Il se reproduit, à la vérité, par bouture, comme les plantes; mais cette propriété même, il la partage avec des animaux d'une structure bien plus compliquée, et dont le caractère exclusif d'animalité ne saurait être mis en question, par exemple avec des vers (le lombric ou ver de terre, les naïades ou vers d'eau douce), animaux qui ont un estomac, des intestins, une circulation complète, des artères, des veines, un système nerveux distinct, etc. La salamandre, qui est un animal vertébré, un reptile, reproduit sa queue et ses pattes, et les reproduit autant de fois qu'on les coupe. Le polype n'est donc pas un *être* équivoque; c'est un animal dont la structure est plus simple que celle des autres, et voilà tout.

Il est curieux de voir sur quelles bases fragiles Bonnet se fonde pour établir les autres passages. Ainsi, par exemple, la limace fait passage des coquillages aux reptiles, parce qu'elle rampe; l'anguille, des reptiles aux poissons, parce qu'elle a un corps allongé; le poisson volant (l'hirondelle de mer, etc.), des poissons aux oiseaux, parce qu'il peut s'élever et se soutenir dans l'air; la chauve-souris, de l'oiseau au mammifère, parce qu'elle vole, etc. C'est donc toujours par une circonstance extérieure, et qui ne concerne en rien le fond des structures, la nature intime de l'animal que Bonnet se décide. Toute la structure intérieure, profonde, sépare la limace, qui est un mollusque, du reptile, qui est un animal vertébré : même cette action de ramper, qui leur est commune, se fait par des moyens très-différents dans le reptile et dans la limace; la limace rampe par la simple contraction d'un disque charnu placé sous le ventre; le reptile, par le jeu de vertèbres à facettes articulaires très-compliquées, etc. L'anguille, qui a les nageoires, les branchies, les vertèbres, etc., des poissons, n'a rien du reptile. Le poisson volant, qui est un vrai poisson, n'a rien de l'oiseau. La chauve-souris, qui est vivipare, qui a des mamelles, qui allaite ses petits, qui a une respiration simple, etc., vole, il est vrai, et n'en est pas oiseau pour cela, car elle vole par des moyens tout différents de ceux de l'oiseau : elle vole au moyen de doigts très-développés et réunis l'un à l'autre par des membranes, tandis que l'oiseau vole à l'aide de tout son bras, et n'a de doigts qu'en vestige. A considérer la nature des choses, il n'y a donc nulle espèce mitoyenne, équivoque, nul *être* mi-parti de deux natures diverses. Les prétendus passages de Bonnet n'en sont donc pas, et si Bonnet les propose pour tels, c'est qu'il s'en tient à l'extérieur, à la surface des *êtres*; c'est que, comme il le dit lui-même, « il se borne à contempler, et n'entreprend pas de disséquer. » L'*échelle des êtres*, telle que Bonnet la montre réalisée par la nature, ne tient pas devant l'anatomie comparée.

Mais, contre l'idée même de l'*échelle continue des êtres*, on ne saurait rien conclure des faits que Bonnet invoque en faveur de cette idée et de la manière dont il la conçoit réalisée. Bonnet, du reste, sentait bien que la question était plutôt posée que résolue par ce qu'il appelait *sa faible ébauche*. « Il y a certainement, dit-il, une gradation dans la nature: bien des faits concourent à l'établir; mais nous ne faisons qu'entrevoir cette gradation; nous n'en connaissons qu'un petit nombre de termes. Pour la saisir dans toute son étendue, il faudrait avoir épuisé la nature, et nous n'avons fait encore que l'effleurer. » Il convient que si le polype nous montre le passage du végétal à l'animal, on ne découvre pas également celui du minéral au végétal; qu'il y a là pour nous un saut, une interruption de la gradation, parce que l'organisation apparente de quelques pierres et des cristallisations ne répond que très-imparfaitement à celle des plantes. Chose curieuse! c'est précisément une doctrine qui lui est chère, la doctrine de l'emboîtement des germes (V. EMBOÎTEMENT), qui semble mettre entre les *êtres* vivants et les corps bruts une séparation absolue, une distance impossible à combler, et qui, par là même, apporte à sa théorie de l'*échelle continue des êtres* une objection dont il ne se dissimule pas la gravité. « Un savant estimable (Bourguet), dont l'imagination s'est plu à tout organiser, dit-il, a voulu nous faire envisager les sels et les cristaux comme des touts organiques qui lient le minéral au végétal. Il avait fait de curieuses recherches sur leur formation, qui l'avaient conduit à y reconnaître une merveilleuse régularité. Il avait découvert que le cristal est formé de la répétition d'un nombre presque infini de triangles, qui représentent, pour ainsi dire, le tout très en petit. Mais le cristal, comme tous les corps bruts, se forme par opposition, et un corps organisé ne se forme point à proprement parler : il est *préformé* et ne fait que se développer. Les molécules triangulaires, qui sont les éléments sensibles du cristal, s'arrangent et s'unissent par les seules lois du mouvement et du contact. Les atomes nourriciers s'arrangent et s'unissent dans le tout organique conformément aux lois d'une organisation primitive. Ainsi les atomes nourriciers ne forment point le tout organique; mais ils aident à son développement. Ce serait donc abuser de la signification du mot *organisation* que de l'appliquer au cristal, aux sels et aux autres corps bruts dans lesquels on découvre une régularité constante. »

Si nous considérons le caractère de continuité de l'*échelle des êtres* en lui-même et d'une manière générale, nous y découvrons sans peine une illusion métaphysique. Comme M. Renouvier l'a très-bien montré, le continu ou infini plein est une notion toute potentielle, dont la réalisation actuelle est incompatible avec les faits et avec la nature même de l'observation. Celle-ci, en effet, ne saurait constater que discontinuité et sauts dans la nature, la différence étant un saut, si petit qu'on le veuille, et la détermination supposant toujours une différence en même temps qu'elle suppose un genre. Pourquoi le philosophe trouverait-il discontinu le passage d'une famille à une autre famille d'*êtres*, et continu le passage de chacune d'elles à la famille intermédiaire qu'on découvre ou qu'on espère découvrir? La multiplication de ces termes moyens serait un jeu qui ne finirait point, si ce n'est qu'on trouvât enfin deux espèces identiques, pour être continues, et simultanément non identiques, pour pouvoir être distinguées! Etendue au sens rigoureux, la loi de continuité est une chimère; elle est contradictoire, incompatible avec la différentiation des *êtres;* elle se résout, pour l'esprit humain, en l'idée de progression, de série, qui en est la négation. Que l'on parle d'un progrès sérié, d'une série aussi serrée, aussi fréquente que l'on voudra, mais qu'on ne parle pas d'un progrès continu. C'est ce qu'a fort bien compris et nettement exprimé Proudhon dans ces lignes auxquelles la critique contemporaine ne peut qu'applaudir : « Ce qu'on a nommé, d'après Leibnitz, loi de continuité est une erreur, au moins quant à l'expression... L'idée de continuité nous est suggérée par l'observation de la série, qui en est la contradictoire. La cohésion des corps et la succession des phénomènes nous donne l'idée de continuité; mais, en fait, cette continuité n'existe nulle part... Les idées de continuité et de progression semblent s'exclure. Qui dit progrès dit nécessairement addition, multiplication, différence... La nature, en combinant les éléments et composant les atomes, commence par les séries les plus simples et s'élève par degrés aux plus complexes; mais, si petits et si serrés que soient ces degrés, un abîme les sépare; il n'y a pas continuité. »

Nous avons vu que, dans la théorie de Bonnet, entrait, avec l'idée de continuité, celle d'une ligne unique sur laquelle étaient rangés tous les *êtres;* en d'autres termes, que la chaîne des *êtres* se concevait suivant le mode linéaire. C'est un point sur lequel l'observation a démenti la théorie. Nulle classification n'est parvenue à donner la formule du progrès linéaire; au contraire, et quelque principe qu'on suive pour juger de la perfection relative des espèces, il est devenu manifeste qu'on ne peut les ordonner qu'en admettant, sur des troncs communs, des embranchements d'importance équivalente et qui ne se rejoignent point à nos yeux. Les progrès de la zoologie, par exemple, ont montré que les animaux ne forment pas une série unique et ne peuvent se ranger sur une seule ligne. Si vous remontez des espèces inférieures vers les supérieures, vous trouverez autant de lignes, de complications que vous trouverez d'organes. Si vous considérez le système nerveux, vous mettrez les insectes au-dessus des mollusques; si vous considérez la circulation, les sécrétions, etc., vous mettrez les mollusques au-dessus des insectes. Si vous considérez la respiration, l'oiseau aura le pas sur le mammifère; si vous considérez l'intelligence, le mammifère aura le pas sur l'oiseau; le reptile est au-dessus du poisson par la respiration; il est au-dessous par la circulation, etc., etc. Il n'y a donc pas de développement graduel, uniforme, de la totalité des organes. La gradation se fait tantôt par une partie, tantôt par une autre. Imaginez une série par les sens, une par la circulation, une par la respiration, etc. : aucune ne sera tout à fait semblable. Si vous prenez la respiration, l'insecte et l'oiseau l'emporteront sur tous les autres animaux, car ils ont l'un et l'autre la respiration la plus étendue possible, une respiration générale, une respiration double; voilà donc l'oiseau placé tout près de l'insecte. Prenez à présent la circulation, et tout cet ordre sera renversé : l'insecte et l'oiseau seront placés aux deux bouts opposés de l'échelle; car l'un a la circulation la plus complète possible, et l'autre n'en a point du tout. « Lorsque, après un premier inventaire des espèces animales, dit M. de Quatrefages, les naturalistes en vinrent à se faire quelques idées d'ensemble, un premier fait, celui de la supériorité et de l'infériorité relatives des *êtres* qu'ils étudiaient, dut les frapper tout d'abord. Comme termes extrêmes de comparaison, ils avaient, d'une part, les mammifères, de l'autre, les vers et les zoophytes. Les nombreux intermédiaires qu'ils apercevaient entre ces deux limites firent naître l'idée d'une série animale non interrompue, s'étendant, par une succession de dégradations progressives, depuis l'homme, dont l'intelligence et l'organisation perfectionnées comprennent et dominent la nature, jusqu'à l'éponge, jusqu'à ces *êtres* ambigus que semblent se disputer les trois règnes. Cette doctrine était claire, elle paraissait logique; elle fut généralement adoptée. Mais la nature, toujours simple dans les lois qui la régissent, l'est bien rarement dans la manifestation de ces lois. Pas plus dans la production des *êtres* vivants que dans la création des corps inorganiques, elle ne s'est astreinte à suivre une ligne droite. Non, elle a créé en tous sens. »

Être suprême (FÊTE DE L'), célébrée solennellement dans toute la République, le 20 prairial an II (8 juin 1794).

L'idée de remplacer le catholicisme par un culte purement philosophique et moral rendu à l'Etre suprême, avait été, longtemps avant la Révolution, la préoccupation des esprits les plus distingués. Dans sa vieillesse, Voltaire y avait songé, et Frédéric combattit cette idée, dans la crainte que son application ne fît renaître des superstitions nouvelles. Rousseau, et même la plupart des philosophes du XVIIIe siècle, ceux-là mêmes que l'intolérance catholique prétendait flétrir du nom d'athées, croyaient, au fond de leur conscience, à l'existence de l'Etre suprême et à l'immortalité de l'âme.

L'Assemblée constituante de 1789 plaça la déclaration des droits de l'homme sous les auspices de l'Etre suprême. Pendant les discussions du projet de constitution préparé par les girondins, un député proposa, le 17 avril 1793, de mettre dans la déclaration des droits que l'assemblée *reconnaissait* l'existence de l'Être suprême. Louvet fit observer avec quelque bon sens que Dieu n'avait pas besoin d'être reconnu officiellement par la Convention. On se borna, en effet, dans la constitution de 1793, à placer le pacte social, comme en 1791, sous les auspices de l'Etre suprême.

Toutefois, l'idée bizarre de décréter Dieu, d'affirmer son existence par une insertion au *Bulletin des lois*, fermentait dans l'esprit systématique et absolu de Robespierre, qui tenait de son maître Rousseau un fond d'idéalité religieuse, dont l'application lui paraissait un complément nécessaire de la réforme politique et sociale.

Au moment de la grande réaction anticatholique et de la célébration des fêtes de la Raison, à la fin de 1793, il manifesta une violente colère, et l'on put prévoir dès lors que la question religieuse allait être l'occasion de nouvelles luttes entre les révolutionnaires, dont la plupart étaient animés, contre les superstitions du passé, d'une haine qu'on a pu prendre pour de l'athéisme pur. M. Michelet dit à ce sujet :

« Un résultat naturel de la lutte que l'esprit moderne a soutenue si longtemps dans les supplices et les bûchers contre les *hommes de Dieu*, c'est que le nom de Dieu était suspect; il ne rappelait aux esprits que la tyrannie du clergé, qu'on avait brisée à peine. »

Plus de Dieu! dans la bouche de ceux qui poussaient ce cri, au moins pour la plupart, signifiait bien évidemment plus de clergé, plus de moines, plus d'inquisition, plus de bûchers, etc.

A l'époque où Robespierre eut enfin gain de cause sur cette question, un montagnard arriva un soir, pâle, furieux et désespéré, dans une famille dont il était l'ami. On l'interroge avec intérêt : « Etes-vous accusé, proscrit?... — Rien de tout cela, dit-il avec des larmes d'indignation; c'est ce scélérat de Robespierre qui a fait décréter l'Etre suprême! »

« Ce fanatisme d'athéisme, dit encore M. Michelet, se trouvait particulièrement chez les cordeliers. La plupart se croyaient athées et ne l'étaient pas; comme leur maître Diderot, c'étaient des sceptiques pleins de foi. Les uns, comme Danton, sentaient Dieu dans les énergies créatrices de la nature, dans la femme et dans l'amour. Les autres, comme le pauvre Cloots, l'orateur du genre humain, le sentaient dans l'âme du peuple, dans l'humanité, dans la raison universelle. L'unité de la grande cause put leur échapper, sans doute, mais, par l'instinct et le cœur, ils virent, ils reconnurent plusieurs des faces de Dieu. »

Tous sentaient d'ailleurs que cette réaction religieuse, tentée au nom d'une théodicée purement philosophique, était en réalité un pas rétrograde dans la voie de la restauration catholique, ou du moins que le catholicisme profiterait seul, en fin de compte, de ce mouvement.

Après la chute de la Commune, des hébertistes et de Danton, Robespierre, délivré de ce qu'il nommait le *philosophisme*, la *faction des athées*, ainsi que de la *faction des indulgents*, reprit ses projets, qui n'allaient à rien moins qu'à fonder une religion inspirée par Rousseau. Toutefois, cette grave affaire fut menée avec une prudente lenteur. Le 6 avril 1794, Couthon annonça la présentation prochaine d'un projet de fêtes décadaires en l'honneur de l'Etre suprême. Un mois plus tard, le 7 mai, grand discours de Robespierre, où il séparait habilement la cause de la divinité de celle des prêtres, et où il posait l'athéisme comme « aristocratique » et l'idée de Dieu comme « sociale et républicaine. » Il termina par un projet de décret qui fut voté, et par lequel la Convention déclarait que « le peuple français reconnaissait l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, et prescrivait l'établissement de fêtes décadaires à la nature, au genre humain, à l'Etre suprême, aux martyrs de la liberté, à l'amour conjugal, à la vieillesse, au malheur, à la justice, etc. En outre, un arrêté du comité de Salut public ordonna que l'inscription suivante fût placée au fronton des temples destinés aux fêtes publiques : *A l'Etre suprême.*

Les jacobins et la Commune, qui étaient dans la main de Robespierre, appuyèrent le mouvement par des adresses à la Convention. Toutefois, parmi les jacobins, le rédacteur, Jullien de Paris, faillit tout compromettre par un excès de zèle. Il plaça dans l'adresse cette énormité : « qu'on devait bannir de la République quiconque ne croirait pas à l'Etre suprême. » Il y eut quelques orages. Robespierre fit effacer la malencontreuse phrase, en disant qu'on pouvait laisser *cette vérité* dans les écrits de Rousseau.

La célébration de la fête avait été fixée au 20 prairial, et David avait été chargé d'en dresser le programme.

Nous trouvons dans un article de M. Louis

Combes, publié dans la *Revue des autographes* (15 avril 1866), une observation assez curieuse touchant le choix de la journée :

« Une remarque qu'on n'a jamais faite, c'est que le jour choisi par Robespierre pour la célébration de sa fête à l'Etre suprême coïncidait précisément, cette année-là, avec une des grandes fêtes catholiques. Ce jour était naturellement un décadi, de plus un dimanche, rencontre qui ne se produisait guère que tous les quarante à soixante jours; — en outre, c'était la *Pentecôte*. On voit que tout s'accordait admirablement pour que les goûts différents fussent satisfaits et pour que la fête eût un grand éclat; et c'est, en effet, ce qui eut lieu. En la reculant de onze jours, en la portant au 1er messidor, Robespierre eût rencontré mieux encore, c'est-à-dire la Fête-Dieu canonique; il y aurait eu conjonction, et l'Etre suprême officiel eût fraternisé avec son concurrent, le *ci-devant* bon Dieu de l'ancien régime. Malheureusement, ce jour n'était pas un décadi, et la chose était impraticable. Si la solennité du 20 prairial s'était maintenue, malgré la chute de son créateur, si elle avait continué de se célébrer tous les ans, cette coïncidence des deux Fête-Dieu aurait eu lieu en 1803, puis en 1814. Dans l'intervalle, la fête de l'Être suprême se serait rencontrée tantôt avec la Trinité, tantôt avec les Quatre-Temps ou l'octave de la Fête-Dieu, plus souvent aussi, il est vrai, avec Saint-Médard et Saint-Vincent. On n'a pas toujours le même bonheur. Peut-être trouvera-t-on ces remarques puériles, et nous ne les donnons pas, en effet, pour très-sérieuses, quoiqu'elles soient d'une parfaite exactitude. Cependant, en ce qui touche la fête du 20 prairial an II, qui pourrait affirmer que la triple coïncidence que nous signalons, l'heureuse rencontre du décadi, du dimanche et de la Pentecôte, n'a pas été pour quelque chose dans le choix de la journée où un nouvel Esprit-saint, mandé par décret, allait descendre sur les Français? En beaucoup de contrées, le souvenir des vieilles fêtes catholiques était resté plus vivant qu'à Paris, et l'on pouvait espérer qu'un pareil choix y serait apprécié. Dans l'ordre d'idées où était alors Robespierre, un tel calcul n'est pas inadmissible. Les politiques ont souvent de ces combinaisons-là, et ce ne sont pas celles qui réussissent le moins. »

La fête fut réellement splendide. Ce jour-là, Robespierre avait été nommé, par exception, président de l'assemblée. David avait réglé la fête avec beaucoup d'art et de grandiose. A huit heures du matin, le canon convoqua le peuple aux Tuileries. Des fleurs avaient été apportées de dix lieues à la ronde; toutes les maisons avaient leurs guirlandes, toutes les femmes portaient des bouquets de roses, et les hommes des branches de chêne. Un vaste amphithéâtre, construit dans le Jardin national (Tuileries), devant le palais, reçut la Convention. Tous les représentants portaient à la main un bouquet de fleurs et d'épis. Robespierre s'était fait attendre, ayant attendu lui-même le tribunal révolutionnaire; parmi les députés, beaucoup s'en indignèrent, interprétant ce retard comme une insolence quasi royale.

Nous n'entrerons pas ici, relativement aux luttes des partis, dans des détails qui trouveront mieux leur place à l'article ROBESPIERRE. Rappelons seulement que le célèbre membre du comité de Salut public était alors au point culminant de sa puissance, et qu'on croyait généralement qu'il allait s'emparer de la dictature; il avait naturellement pour ennemis ceux qui se sentaient menacés par lui, ainsi que les débris des partis qu'il avait contribué à détruire. On l'accusait hautement de nourrir le projet d'asseoir son autorité sur une sorte de pontificat civil, et l'on entendit un rude patriote dire à ce sujet, dans la foule : « Le bougre n'est pas content d'être maître, il lui faut encore être dieu! »

Robespierre parut enfin, radieux, revêtu du frac bleu de représentant du peuple, tenant à la main son bouquet, mélangé d'épis et de fleurs. Il était comme en extase. « O nature! — s'écria-t-il dans ce style exagéré si fort à la mode depuis Rousseau, — que ta puissance est sublime et délicieuse! que les tyrans doivent pâlir à l'idée de cette fête! »

Après que, suivant le programme arrêté, le fondateur du nouveau culte eut ouvert la fête par le discours dont nous venons de citer quelques paroles, il descendit de l'amphithéâtre avec la Convention. On avait élevé, près de l'entrée du palais, une pyramide composée de mannequins représentant l'athéisme, l'ambition, l'égoïsme et la fausse simplicité, puis les haillons de la misère, à travers lesquels on voyait les décorations et les splendeurs des esclaves royaux. Robespierre s'avança avec une torche et y mit le feu. Les vices furent consumés, et l'on vit apparaître, sur les débris de l'incendie, la statue de la Sagesse, qui, malheureusement pour l'effet, avait été enfumée et même un peu entamée par la flamme. Tout le cortége s'achemina ensuite vers le Champ de la Réunion (Champ-de-Mars). La Convention marchait entourée d'un ruban tricolore porté par des enfants, des jeunes gens, des hommes faits et des vieillards, tous couronnés de myrte, de chêne et de pampre. Point de sabre, bien que le costume de chaque député fût celui du représentant en mission : ceinture tricolore, panache au chapeau. Au centre de la représentation, huit bœufs aux cornes dorées traînaient un char antique portant un trophée des instruments des arts. La Convention prit place sur une *montagne* symbolique, entourée de pères et de mères de famille envoyés par les sections, ainsi que de jeunes filles couronnées de roses, d'enfants parés de violettes, de vieillards, etc., tous ornés des couleurs nationales. Là, nouveau discours de Robespierre, hymnes de Chénier et de Desorgues, etc. Après l'invocation à l'Eternel, les jeunes filles jetèrent des fleurs, les mères élevèrent leurs enfants, les vieillards étendirent les mains pour bénir les jeunes gens, qui brandissaient des glaives nus en jurant de mourir pour la patrie et la liberté. « Cette halte solennelle dans l'agitation, a écrit un historien, la beauté du jour, la fraîcheur des parures, les jeunes filles jetant des fleurs au ciel, les jeunes gens, courbés d'abord sous la bénédiction paternelle, puis se redressant pleins d'une mâle fierté, agitant leurs sabres et jurant de ne les déposer qu'après avoir, contre les efforts de la terre entière, sauvé la France, tout cela, suivant le témoignage unanime des contemporains, formait la plus touchante et la plus auguste cérémonie qu'on eût jamais vue. » Le spectacle était certainement grandiose; mais cette singulière tentative de l'établissement d'une religion d'Etat au nom de la philosophie ne fit qu'aviver les haines de parti, et Robespierre put entendre autour de lui, parmi ses collègues, éclater plus d'une imprécation : *La roche Tarpéienne est là! Il y a encore des Brutus*, etc.

On était alors en pleine terreur, et beaucoup avaient espéré que la fête serait l'occasion d'une amnistie, d'ailleurs à peu près impossible dans les circonstances où l'on se trouvait. Et puis, qui pouvait la proclamer? La Convention sentait trop bien que Robespierre en eût eu tout l'honneur, qu'il eût alors été le maître absolu de la situation; et quant à lui-même, il n'avait aucun droit pour proclamer une telle mesure, à moins de s'attribuer la dictature devant tout le peuple, de profiter de l'appui plus ou moins sincère que lui donnaient en ce moment les catholiques et les hommes à tendances religieuses, pour dominer la Convention et les partis; entreprise hasardeuse, et pour lui-même et pour la république. Il est manifeste, d'ailleurs, qu'en supposant qu'il voulût, dans un avenir plus ou moins prochain, mettre fin à la terreur, il n'avait pas pour le moment d'autre préoccupation que de s'en servir pour abattre ses ennemis. La preuve, c'est que, deux jours plus tard, il fit présenter cette terrible loi du 22 prairial, qui était son œuvre personnelle. Sept semaines plus tard, il était renversé.

La fête de l'Être suprême, qui fut célébrée, comme nous l'avons dit, dans toute la France, eut pour unique résultat de relever partout le parti catholique. Ce n'est pas précisément cela que les fondateurs attendaient; mais c'est ce qu'il eût été cependant facile de prévoir. La réaction contre les idées philosophiques, dont Robespierre avait été le moteur, ne s'arrêta plus, et finit par aboutir au concordat.

Voici l'hymne, paroles de Desorgues, musique de Gaveaux, qui fut chanté à l'occasion de cette fête. Certainement on ne remarquera pas dans ces strophes le naturel, le sentiment, la simplicité qu'on aurait voulu y trouver; c'est le style du temps, et nous croyons qu'on doit se montrer indulgent envers les auteurs de cet hymne célèbre, ne serait-ce qu'en faveur de l'intention.

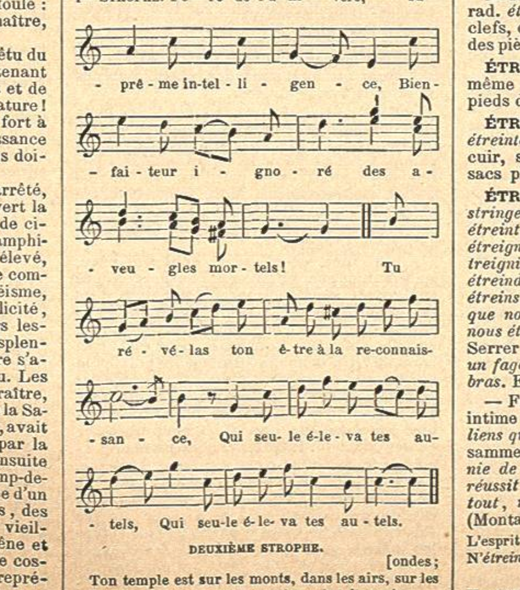

DEUXIÈME STROPHE.

Ton temple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes;
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir;
Et, sans les occuper, tu remplis tous les mondes,
Qui ne peuvent te contenir!

TROISIÈME STROPHE.

Tout émane de toi, grande et première cause,
Tout s'épure aux rayons de ta divinité.
Sur ton culte immortel la morale repose,
Et sur les mœurs la liberté.

Nous supprimons ici la quatrième et la cinquième strophes, d'une emphase par trop amphigourique:

SIXIÈME STROPHE.

O toi, qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour,
Fais plus... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle,
Embrase-nous de ton amour!

SEPTIÈME STROPHE.

De la haine des rois anime la patrie;
Chasse les vains désirs, l'injuste orgueil des rangs,
Le luxe corrupteur, la basse flatterie,
Plus fatale que les tyrans!

HUITIÈME STROPHE.

Dissipe nos erreurs, rends-nous bons, rends-nous justes;
Règne, règne au delà du tout illimité.
Enchaîne la nature à tes décrets augustes,
Laisse à l'homme sa liberté!

ÉTRÉCI, IE (é-tré-si) part. passé du v. Etrécir. Rendu plus étroit : *Chemin* ÉTRÉCI. *Rue* ÉTRÉCIE. *Toile* ÉTRÉCIE *par le blanchissage.*

ÉTRÉCIR v. a. ou tr. (é-tré-sir — rad. *étroit*). Rendre plus étroit : ÉTRÉCIR *un chemin.* ÉTRÉCIR *une rue.* ÉTRÉCIR *un habit.* ‖ On dit moins bien, mais plus ordinairement, RÉTRÉCIR.

— Manége. *Etrécir un cheval*, Le ramener graduellement sur un terrain moins étendu que celui sur lequel on l'exerçait d'abord.

S'étrécir v. pr. Devenir plus étroit : *Chemin, rivière qui* S'ÉTRÉCIT. *Le cuir* S'ÉTRÉCIT *à la pluie, au feu.* (Acad.) *La glotte s'élargit ou* S'ÉTRÉCIT *selon les tons qu'elle doit former.* (Boss.)

— Fig. Perdre de sa capacité intellectuelle ou morale, de la largeur de ses vues : *Il semble que les têtes des plus grands hommes* S'ÉTRÉCISSENT *lorsqu'elles sont assemblées, et que là où il y a plus de sages il y ait aussi moins de sagesse.* (Montesq.) *L'esprit* S'ÉTRÉCIT *à mesure que l'âme se corrompt.* (J.-J. Rouss.)

— Manége. Se dit du cheval qui, perdant de l'espace dans ses exercices, s'approche de plus en plus du centre de la volte.

— **Antonymes.** Dilater, élargir, évaser.

ÉTRÉCISSEMENT s. m. (é-tré-si-se-man — rad. *étrécir*). Action de rendre ou de devenir plus étroit; état de ce qui est étréci : *L'*ÉTRÉCISSEMENT *du lit de la rivière accélère le cours de l'eau.* (Acad.)

— **Antonymes.** Dilatation, élargissement, évasement, évasure.

ÉTRÉCISSURE s. f. (é-tré-si-su-re — rad. *étrécir*). Techn. Réduction de la largeur : *L'*ÉTRÉCISSURE *d'une pièce de drap.*

ÉTREHAM, village et comm. de France (Calvados), cant. de Trévières, arrond. et à 10 kilom. de Bayeux, sur l'Aure inférieure; 265 hab. Eglise du XIIIe siècle, classée parmi les monuments historiques. Porte bien conservée d'un manoir du XIVe siècle. Beau château moderne, précédé d'une charmante avenue.

ÉTREIGNANT (é-trè-gnan; *gn* mll.) part. prés. du v. Etreindre : *Une mère* ÉTREIGNANT *son fils dans ses bras.*

ÉTREIGNANT, ANTE adj. (é-trè-gnan, an-te; *gn* mll. — rad. *étreindre*). Qui étreint, qui entoure en serrant : *Quelques lianes s'attachent au bois comme notre lierre; d'autres sont moins* ÉTREIGNANTES, *comme nos clématites et nos liserons des haies.* (Guérin.)

ÉTREIGNOIR s. m. (é-trè-gnoir; *gn* mll. — rad. *étreindre*). Constr. Instrument garni de clefs, que l'on emploie pour serrer fortement des pièces assemblées les unes dans les autres.

ÉTREIN s. m. (é-train — lat. *stramen*, même sens). Litière que l'on met sous les pieds des bestiaux.

ÉTREINDELLE s. f. (é-train-dè-le — rad. *étreinte*). Techn. Etoffe de crin doublée en cuir, sur laquelle on pose les étreintes ou sacs pleins de pâte de graines oléagineuses.

ÉTREINDRE v. a. ou tr. (é-train-dre — lat. *stringere*, même sens. *J'étreins, tu étreins, il étreint, nous étreignons, vous étreignez, ils étreignent; j'étreignais, nous étreignions; j'étreignis, nous étreignîmes; j'étreindrai, nous étreindrons; j'étreindrais, nous étreindrions; étreins, étreignons, étreignez; que j'étreigne, que nous étreignions; que j'étreignisse, que nous étreignissions; étreignant; étreint, einte*). Serrer en entourant : ÉTREINDRE *une gerbe, un fagot.* ÉTREINDRE *son adversaire dans ses bras.* ÉTREINDRE *quelqu'un à l'étouffer.*

— Fig. Resserrer, rendre plus étroit, plus intime : ÉTREINDRE *les nœuds de l'amitié, les liens qui unissent deux nations.* ‖ Retenir puissamment, saisir, se rendre maître de : *Le génie de Napoléon embrassa l'Europe, mais ne réussit pas à l'*ÉTREINDRE. *Nous embrassons tout, mais nous n'*ÉTREIGNONS *que du vent.* (Montaigne.)

L'esprit qui croit saisir la lueur éclipsée
N'*étreint*, comme Ixion, qu'une ombre de pensée.
FARCY.

Heureux qui, terminant le rêve inachevé,
Etreint nu l'idéal qu'un poëte a rêvé.
TH. DE BANVILLE.

‖ Serrer douloureusement, oppresser : *La douleur* ÉTREINT *l'âme de cette malheureuse enfant.*

Mais je ne rêve pas! D'un bras inexorable,
C'est la réalité qui t'*étreint*, misérable!
PONSARD.

‖ Serrer de trop près, gêner l'expansion naturelle de : *Que le mot n'*ÉTREIGNE *pas trop la pensée; qu'il soit pour elle un corps qui ne la serre pas.* (J. Joubert.)

— Prov. *Qui trop embrasse mal étreint*, En entreprenant trop de choses à la fois, on ne réussit dans aucune : *La maxime* QUI TROP EMBRASSE MAL ÉTREINT *n'est pas moins vraie alors qu'elle s'applique aux peuples qu'alors qu'elle s'applique aux individus.* (E. de Gir.)

S'étreindre v. pr. Se serrer dans les bras l'un de l'autre : *Deux athlètes qui* S'ÉTREIGNENT.

— **Antonymes.** Desserrer, lâcher, relâcher, relaxer.

ÉTREINT, EINTE (é-train, ain-te) part. passé du v. Etreindre. Entouré et serré fortement : *Un fagot mal* ÉTREINT. *Une amante tendrement* ÉTREINTE.

— Fig. Douloureusement serré, oppressé : *Une vie* ÉTREINTE *par la misère. La pénitence, l'étymologie l'indique, est le cœur* ÉTREINT *par le repentir.* (Descuret).

ÉTREINTE s. f. (é-train-te — rad. *étreindre*). Action d'étreindre; pression exercée par ce qui étreint : *Ce nœud s'est défait parce que l'*ÉTREINTE *n'en était pas assez forte.* (Acad.)

— Action d'embrasser vivement, de serrer fortement dans ses bras : *Douces* ÉTREINTES. ÉTREINTE *amoureuse.*

— Fig. Force d'un lien moral, tendre union :

Serre d'une *étreinte* si ferme
Le nœud de leurs chastes amours,
Que la seule mort soit le terme
Qui puisse en arrêter le cours.
MOLIÈRE.

‖ Pénible contrainte; douloureuse oppression : *L'homme en société n'est qu'un esclave qui ne peut disputer que sur la pesanteur et l'*ÉTREINTE *de ses fers.* (Boiste.) *De l'*ÉTREINTE *de toutes les désolations jaillit la foi.* (V. Hugo.) *Les angoisses de la misère et les* ÉTREINTES *du besoin sont une mauvaise préparation pour des préoccupations plus élevées.* (Guéroult.) *L'ouvrière est, plus encore que l'ouvrier, exposée à la dure* ÉTREINTE *de la misère.* (E. Texier.)

— Techn. Sac de crin contenant les graines oléagineuses que l'on doit soumettre à la presse.

— Modes. Nom donné anciennement à divers liens employés dans la toilette.

ÉTRENNE s. f. (é-trè-ne — lat. *strena*, même sens, V. à la partie encyclopédique). Présent fait à l'occasion du premier jour de l'an ou de tout autre jour consacré par l'usage; cadeau en général : *Donner des* ÉTRENNES. *Recevoir ses* ÉTRENNES. *L'usage de donner des* ÉTRENNES *nous vient des Romains.* (O. Comettant.) *Les chrétiens, ayant triomphé du paganisme, défendirent les* ÉTRENNES *comme entachées d'impiété.* (O. Comettant.) *Noël est le jour des* ÉTRENNES *pour les enfants, en Allemagne et en Angleterre.* (St-Marc Gir.)

— Par ext. Premier argent qu'un marchand reçoit dans la journée : *Je n'ai rien vendu aujourd'hui; voilà mon* ÉTRENNE. (Acad.) *J'ai toujours entendu dire qu'il ne fallait jamais refuser son* ÉTRENNE. (Legrand.)

— Premier usage qu'on fait d'une chose : *Linge, vaisselle dont on a l'*ÉTRENNE.

— Fam. *N'en avoir pas l'étrenne*, N'être pas le premier à user, à jouir d'une chose, à faire une chose. ‖ *Donner à quelqu'un l'étrenne de sa barbe*, L'embrasser le premier après avoir été rasé.

— Prov. *A bon jour bonne étrenne*, Se dit quand quelque chose d'heureux arrive un jour de fête.

— Mar. Cadeau que les navires marchands faisaient autrefois aux commandants de navires de guerre rencontrés en pays étranger, pour s'assurer leur protection.

— **Epithètes.** Riches, jolies, précieuses, splendides, magnifiques, superbes, délicates, gracieuses, distinguées, recherchées, nouvelles, galantes, amoureuses, faibles, communes, mesquines, modestes.

— **Encycl.** On trouve l'usage des *étrennes* établi à Rome dès la plus haute antiquité. Sous les premiers rois, on avait coutume d'envoyer aux magistrats, comme marque de déférence, des rameaux cueillis dans le bois sacré de *Strenia*. De là le nom de *strenia*, puis *strena*, étrenne. « Le premier qui nous apprend cette coutume, dit Jacob Spon dans sa lettre sur l'*Origine des étrennes*, est Symmachus, auteur ancien. D'après lui, l'usage des *étrennes* fut introduit sous le règne du roi Tatius Sabinus, qui reçut le premier la verveine du bois sacré de la déesse *Strenia*, en signe de bon augure de la nouvelle année; soit que les Romains vissent quelque chose de divin dans la verveine, à la façon de nos druides gaulois, qui avaient en telle vénération le gui de chêne qu'ils allaient le cueillir avec une serpe d'or le premier jour de l'année; soit qu'ils fissent un rapprochement entre le nom de cette déesse *Strenia*, dans le bois de laquelle ils prenaient la ver-

veine, et le mot *strenuus*, qui signifie vaillant et généreux. Aussi le mot *strena*, qui signifie *étrenne*, se trouve quelquefois écrit *strenua* chez les anciens.

» On en vint ensuite à faire des présents consistant en figues, dattes et miel, comme pour souhaiter à ses amis qu'il n'arrivât rien que d'agréable et de doux dans le reste de l'année. Plus tard les Romains, quittant leur première simplicité et changeant leurs dieux de bois en des dieux d'or et d'argent, commencèrent à être aussi plus magnifiques en leurs présents et à s'en envoyer ce jour-là de différentes sortes et de plus considérables; mais ils s'envoyaient particulièrement des monnaies et médailles d'argent, trouvant qu'ils avaient été bien simples dans les siècles précédents de croire que le miel fût plus doux que l'argent, comme Ovide fait agréablement dire à Janus. Avec les présents, ils se souhaitaient mutuellement toutes sortes de bonheurs et de prospérités pour le reste des l'année, et se donnaient des témoignages réciproques d'amitié. Enfin, l'usage des *étrennes* devint peu à peu si général sous les empereurs, que tout le peuple allait souhaiter la bonne année à l'empereur, et chacun lui portait son présent d'argent selon son pouvoir, cela étant estimé comme une marque d'honneur et de vénération qu'on portait aux supérieurs; au lieu que maintenant la mode est renversée, et ce sont plutôt les grands qui donnent les *étrennes* aux petits, les pères à leurs enfants et les maîtres à leurs serviteurs. Auguste en recevait en si grande quantité, qu'il avait pris l'habitude d'en acheter des idoles d'or et d'argent, parce que, étant généreux, il ne voulait pas appliquer à son profit les libéralités de ses sujets. Tibère, son successeur, qui était d'une humeur plus sombre, s'absentait exprès les premiers jours de l'année, pour éviter l'incommodité des visites du peuple, qui serait accouru en foule pour lui souhaiter la bonne année, et désapprouvait qu'Auguste eût reçu des présents, parce qu'il fallait faire de la dépense pour prouver au peuple sa reconnaissance par d'autres libéralités. Ces cérémonies occupaient même si fort le peuple les six ou sept premiers jours de l'année, que Tibère fut obligé de publier un édit par lequel il défendait les *étrennes*, passé le premier jour de l'année. Caligula, qui posséda l'empire immédiatement après Tibère, et qui se faisait autant remarquer par son avarice que par ses autres mauvaises qualités, fit savoir au peuple par un édit qu'il recevrait, le jour des calendes de janvier, les *étrennes* qui avaient été refusées par son prédécesseur; et pour cet effet il se tint tout le jour dans le vestibule de son palais, où il recevait à pleines mains l'argent et tous les présents qui lui étaient offerts par la foule du peuple. »

Quoi qu'il en soit, si le mot *étrenne* vient de Rome, il n'en est pas de même de la chose, qui a toujours existé. Chez tous les peuples on trouve certaines fêtes qu'il est d'usage de célébrer en se faisant mutuellement des cadeaux, et chez la plupart ces solennités accompagnent le renouvellement de l'année. C'est ainsi que nous retrouvons l'usage des *étrennes* dans la distribution des fragments du gui, cérémonie qui, ce jour-là, terminait toujours, chez les Gaulois, la fête où se récoltait la plante sacrée; aussi les noms donnés à ces présents n'ont pas tous une étymologie latine. Dans le pays chartrain, qui fut si longtemps le siége du druidisme, on les appelle encore les *gui-l'an*. Les vestiges des coutumes religieuses par lesquelles nos ancêtres inauguraient l'année nouvelle se sont ainsi conservés dans plusieurs provinces. Aujourd'hui, comme au temps des druides, on peut encore entendre retentir dans les campagnes de Picardie, de la Guyenne, de la Bretagne, le cri : *Au gui l'an neuf!* Dans quelques localités voisines de Bordeaux, des jeunes gens, bizarrement accoutrés, vont en troupes, au jour de l'an, couper des branches de chêne dont ils se tressent des couronnes, et ils reviennent en entonnant des chansons qu'ils appellent *guilanus*.

Lorsque le christianisme vint remplacer les anciens dieux, il proscrivit avec soin tout ce qui pouvait rappeler le souvenir d'un culte qu'il abominait; aussi l'anathème et l'excommunication furent prononcés contre ceux qui continuaient à célébrer les calendes de janvier par des danses, des mascarades et des cadeaux. Ces présents furent appelés *étrennes diaboliques* et sévèrement défendus; mais tout cela en pure perte. Aux fêtes païennes on substitua les fêtes chrétiennes; les rois, princes, seigneurs et suzerains tinrent des cours plénières, où ils réunissaient leurs principaux vassaux et où ils leur faisaient des présents, après plusieurs jours passés dans les réjouissances et les tournois. Ces réunions avaient lieu aux grandes fêtes de l'année, mais surtout à Noël et à Pâques. Ce dernier jour, comme on le sait, marqua le commencement de l'année jusqu'au milieu du XVIe siècle, et fut le véritable jour de l'an, où l'on échangeait *étrennes* et cadeaux. Lorsqu'on eut remplacé la fête de Pâques, qui avait le grave inconvénient de varier toujours de date, par celle du 1er janvier, les anciens usages revinrent, et dans la société devenue policée l'usage des *étrennes* et des cadeaux reparut comme dans l'ancienne Rome. Sous Louis XIV, cette habitude était générale; les dames de la cour, les seigneurs s'en envoyaient mutuellement, mais surtout en offraient à la favorite, dont les bonnes ou les mauvaises dispositions pouvaient beaucoup pour leur fortune.

En 1679, Mme de Montespan reçut de splendides *étrennes*, qui firent beaucoup de bruit à la cour. Le frère du roi lui donna une soucoupe d'or ciselé, avec un cordon d'émeraudes et de diamants; deux gobelets d'or, dont les couvercles étaient aussi garnis de diamants et d'émeraudes, faisaient pendant; le présent était estimé dix mille écus. La reine elle-même et toutes les dames du palais donnèrent des *étrennes* à la favorite, qui se laissa faire sans répondre à leur gracieuseté par le moindre cadeau. Elle donna seulement à la princesse d'Harcourt une haire, une discipline et des heures enrichies de diamants; étrange présent de jour de l'an! Mme de Maintenon donna aussi des *étrennes* à Mme de Montespan, mais ces *étrennes* s'adressaient plus au roi qu'à la favorite : c'était un petit volume garni d'émeraudes et imprimé en lettres d'or, qui portait pour titre : *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans;* et cet auteur de sept ans n'était autre que le duc du Maine. Les surprises de ce genre n'étaient pas rares à cette époque de folies et de dépenses. Le dernier jour de 1684, Mme de Montespan offrit au roi un livre relié d'or, contenant les miniatures de toutes les villes de Hollande qu'il avait prises dans la campagne de 1672, avec la description des siéges et son éloge par Racine et Boileau.

En 1665, Mme de Thianges donna en *étrennes* au duc du Maine une chambre toute dorée, grande comme une table; au-dessus de la porte il y avait en grosses lettres : *Chambre du sublime*; au dedans, un lit et un balustre avec un grand fauteuil dans lequel était assis le duc du Maine fait de cire et fort ressemblant; auprès de lui, M. de La Rochefoucauld, auquel il donnait des vers à examiner; autour du fauteuil, M. de Marcillac et Bossuet; à l'autre bout de l'alcôve, Mme de Thianges et Mme de Lafayette lisaient des vers ensemble. Au dehors du balustre, Despréaux, armé d'une fourche, empêchait sept ou huit mauvais poëtes d'approcher; Racine était auprès de Despréaux, et un peu plus loin La Fontaine, auquel il faisait signe d'avancer.

Le cardinal Dubois, qui avait une réputation de ladrerie, très-justifiée d'ailleurs, voulut aussi se soustraire à la règle. Son maître d'hôtel lui réclamait ses *étrennes* : — « Je vous donne, répondit l'avare, tout ce que vous m'avez volé dans le courant de l'année. » L'histoire n'ajoute pas si l'intendant fut satisfait de ce nouveau genre d'*étrennes*.

Avisez-vous donc de tenir le même langage à votre domestique aujourd'hui, vous verrez s'il s'en contentera. Ne pas donner d'*étrennes!* Mais le sarcasme vous poursuivrait nuit et jour, et jusque par delà le tombeau; témoin ce quatrain, cri du cœur arraché à un neveu désappointé :

Ci-gît, dessous ce marbre blanc,
Le plus avare homme de Rennes;
S'il est mort la veille de l'an,
C'est pour ne pas donner d'*étrennes*.

En 1793, un édit eut la prétention de vouloir supprimer les *étrennes*. Il n'est pas besoin de dire comment l'on se conforma à l'édit; chacun peut juger par soi-même que, depuis cette époque, cet usage n'a fait que croître et embellir. Plus d'*étrennes!* La fin du monde arrivera auparavant. Voyez aujourd'hui les pourboires des garçons de cafés, de restaurants, de coiffeurs, des cochers; tout le monde s'en plaint, on jette les hauts cris contre ces abus; que demain un édit les supprime, et après demain ceux qui ont le plus tempêté contre cet impôt volontaire seront les premiers à enfreindre la loi, en cachette d'abord, ouvertement quelques jours après.

La mode des *étrennes* a fait le tour du monde.

Le nouvel an est fêté en Chine à peu près comme en Europe, dit le P. Huc. Tout le monde se revêt de ses habits de luxe; on se rend des visites de cérémonie et de pure étiquette; on s'envoie mutuellement des cadeaux; on joue, on assiste à des festins; on va voir la comédie, les saltimbanques, les escamoteurs. Tout le temps se passe en réjouissances, où les pétards et les feux d'artifice jouent toujours le plus grand rôle. Il en est de même au Japon, et voici ce que rapporte M. Aimé Humbert à ce sujet :

« Toutes choses étant préparées pour l'inauguration de l'année nouvelle, la population citadine s'accorde un instant de repos; mais au lever du soleil tout le monde est debout : hommes, femmes et enfants s'empressent de revêtir leurs costumes de fête, et les félicitations commencent dans l'intérieur des familles. L'épouse a déposé sur les nattes du salon les *étrennes* qu'elle offre à son mari. Aussitôt qu'il se présente, elle se prosterne à trois reprises, puis, se relevant à demi, elle lui adresse son compliment, le corps penché en avant et appuyé sur les poignets et sur les paumes de ses mains, dont les doigts restent allongés dans la direction des genoux. La pose n'est pas des plus gracieuses, mais ainsi le veut la civilité japonaise. L'époux, de son côté, s'accroupit en face de sa compagne, les mains pendantes sur les genoux jusqu'à toucher le sol du bout de ses doigts, inclinant légèrement la tête, comme pour prêter d'autant mieux l'oreille; il témoigne de temps en temps son approbation par quelques sons gutturaux entrecoupés d'un long soupir ou d'un sifflement étouffé. Madame ayant fini, à son tour il prend la parole et, de part et d'autre, on échange solennellement les cadeaux. Vient ensuite le tour des enfants, puis celui des grands parents. Enfin l'on déjeune en commun, et le reste de la matinée se passe à recevoir et à faire des visites. »

Dans la Nouvelle-Calédonie, la veille du premier jour de l'an, la mère fait cadeau à son fils d'une jeune fille que celui-ci épouse jusqu'au lendemain seulement. Le matin on apprête la jeune femme en civet, en daube ou à la broche; puis on la sert, entourée de cresson ou de persil, à son époux, dans un dîner de gala auquel ont été conviés les parents et les amis. C'est ce qu'on appelle « dîner avec les *membres* de sa famille. »

Nous empruntons cet abominable récit à la relation très-véridique d'un voyageur qui était d'origine gasconne, et qui l'avait certainement tiré des souvenirs de son voyage au royaume d'Utopie. Mais pourquoi, dira un lecteur, ou mieux une lectrice, nous servir ce plat à la Peau-Rouge? C'est à cause du vers de Molière :

La chute en est jolie, amoureuse, admirable.

L'habitude des *étrennes* s'est de plus en plus popularisée en France, à la grande joie de ceux qui les reçoivent et aussi de ceux qui les vendent, et a fini par remplacer l'arbre de Noël usité chez nos pères. Les cadeaux échangés ce jour-là suivent ordinairement les caprices de la mode; cependant, depuis quelques années, une transformation heureuse est en train de se produire : les beaux et bons livres tendent peu à peu à remplacer les coûteuses inutilités qui jusqu'à ce jour avaient régné souverainement dans cette solennité du 1er janvier. C'est d'un bon augure pour l'avenir, et on ne saurait trop s'en réjouir. L'antiquité, qui ne connaissait d'autre droit que la force, d'autre idéal que la guerre, mettait des armes dans le berceau d'Achille; pour nous, nous mettons des livres dans les mains de nos fils, afin d'en faire des champions de la civilisation et du progrès.

Il nous semble intéressant de dire ici quelques mots de ces milliers de baraques de bois qui encombrent nos boulevards périodiquement, depuis la veille de Noël jusqu'à l'Epiphanie.

La première apparition des baraques de bois établies sur les boulevards à l'occasion des *étrennes* date de 1789.

L'édit de 1793, qui déclarait les *étrennes* d'inutilité publique, engloba les baraques dans la proscription. Elles disparurent, en effet, mais ce ne fut que pour renaître de plus belle deux ou trois ans après.

Sous le premier empire, elles furent complétement supprimées. A défaut de date précise à cet égard, il est supposable que le retrait de cette tolérance a dû concorder avec la suppression de la liberté des théâtres, en 1807.

La Restauration eut l'habileté d'autoriser la réapparition des baraques. Elles continuèrent donc à se déployer sur les boulevards depuis 1815 jusqu'en 1829, époque à laquelle la permission fut retirée.

A la suite de la révolution de Juillet, elles reparurent de nouveau, pour se voir bientôt interdites en 1836.

Depuis lors jusqu'en 1852, il ne fut pas plus question d'elles que si elles n'avaient jamais existé.

Mais, à partir de cette époque jusqu'à ce jour, les baraques ont pu sans interruption et sans entraves autres que les prescriptions toutes naturelles de la police de voirie, développer leurs longues files sur tous les boulevards anciens et nouveaux.

Ainsi, dans un espace de quatre-vingts années, ces inoffensives baraques, « la joie des enfants, » ont eu à subir des sommeils forcés de près de trente années.

Combien de tentatives ont été faites pendant les dernières années, combien de pétitions ont été signées par MM. les négociants patentés pour obtenir la suppression des baraques! Tentatives et pétitions non suivies d'effet, heureusement. Mais aussi, combien de familles pauvres sauvées de la misère par les résultats de cette espèce de foire d'une quinzaine de jours!

A vrai dire, ce n'est pas qu'il soit beau, malgré tout son pittoresque, l'aspect de nos boulevards ainsi encombrés; mais cela dure si peu et donne de si heureux résultats que l'on serait mal venu de se plaindre. Que faut-il, en effet, au petit boutiquier pour établir sa baraque? Un demi-kilogramme de pointes et quelques douzaines de planches. Encore ces planches lui sont-elles reprises à moitié prix par les layetiers-emballeurs qui les ont fournies; de sorte que cela n'est pour ainsi dire qu'une location. La plupart construisent eux-mêmes leurs abris; c'est le premier bénéfice. Les baraques ne doivent pas avoir plus de 2m,50 de largeur, et 1m,50 de profondeur; un espace de 1 mètre doit les séparer l'une de l'autre; elles ne doivent pas s'appuyer contre les arbres, ni les enclaver; un libre accès doit être réservé pour les kiosques, les colonnes, les chemins carrossables qui aboutissent aux grandes portes, et les passages bitumés qui traversent les chaussées; enfin les rues et les places dites monumentales leur sont interdites. Vienne la saison, ils n'ont plus qu'à obtenir un emplacement du commissaire de police du quartier où ils désirent s'établir. Chaque année, les postulants abondent, mais les autorisations ne sont délivrées qu'après une enquête sur la moralité et la situation précaire des pétitionnaires. Pour sauvegarder les intérêts des marchands patentés ayant boutique ouverte sur les boulevards, les commissaires de police ne permettent l'étalage et la vente de produits similaires dans les baraques qu'à une distance assez éloignée pour empêcher les effets d'une concurrence trop directe.

Ne terminons pas cet article consacré aux *étrennes* sans citer un joli madrigal, qui est à lui seul une spirituelle et charmante *étrenne*, sans parler de la pointe de malice qui l'assaisonne :

Passerat a fait en français et en latin un certain nombre de pièces adressées à différentes personnes et intitulées, les unes : *Etrennes*, et les autres *Kalendæ januariæ*. Presque toutes ont la grâce et le tour aisé de la suivante :

À MADEMOISELLE DE MESMES.

Pour *étrennes* je vous désire
Ce que vous-même souhaitez,
Et toutefois ne l'osez dire;
Mais quand propos en sont jetés,
Si volontiers les écoutez
Qu'êtes contrainte d'en sourire.

Étrennes de poésie française (LES), d'Antoine de Baïf, un des plus singuliers livres de ce XVIe siècle, qui en produisit tant d'étranges, au milieu de l'effervescence générale des esprits. Comme fond, il n'aurait rien de bien remarquable, n'étant composé, en dehors de nombreuses dédicaces, que de traductions du grec; mais, comme forme, c'est un essai de rénovation complète de l'alphabet, de la langue et de la poésie françaises. Baïf voulait arriver, en dépit de l'organisation même de notre langue, à l'assujettir au vers métrique des Grecs, hexamètre, pentamètre, saphique, le calque du grec étant alors le souverain but de quelques esprits, pourtant élevés. Pour cela, il fallait d'abord réformer l'alphabet et inventer des caractères nouveaux, afin de rendre visibles les longues et les brèves; cet alphabet a trois signes pour la lettre *e*, suivant qu'elle est muette, ouverte ou fermée, et l'*e* long remplace aussi la diphthongue *ai* et l'*e* suivi d'un *s* ou d'un *t*; il y a des signes spéciaux pour le *g* dur et pour le *gn*, pour l'*o* long et la diphthongue *au*, pour l'*ou* et pour l'*eu*. Aussi son livre fait-il, à première vue, l'effet d'un grimoire; on ne sait s'il est écrit en grec, en français ou en haut allemand. En dehors de ces signes nouveaux, qu'il faut apprendre (aussi a-t-il fait précéder son ouvrage d'un alphabet), le *ch* est remplacé par le *ç*, le *qu'* par un *k;* les lettres parasites sont supprimées presque partout. Il écrit ainsi son titre : *Etrenes de poezie fransoèze an vers mezurés*, et voici son Avis au lecteur : *Ami lekter, san l'egzate ekriture konform' au parler an tos les élémans d'iselui, letre por son o voeile o konsonant, l'art des vers mezurés ne se pet regler ni bien treter, e por se ne t'ebaï ni rejète, mes suporte la noveaté!* Il écrit Pologne *Polone*, avec une cédille sous le *n*, pour marquer le *gn*, et signe *Antoène de Baïf, segretère de la çanbre du Roé;* encore ces citations ne donnent-elles qu'une idée approximative de sa manière, puisque la typographie actuelle ne peut reproduire les signes nouveaux figurant les diphthongues et l'*e* suivi d'un *s* ou d'un *t*. Quant à sa métrique, à ses vers calqués sur le grec ou le latin, en voici un échantillon; c'est le début du second chant dans les *Travaux et les Jours*, d'Hésiode :

Les jours, par Jupiter, observant bien comme il en [doit
Enseigne les servants que le jour trentième du mois [vient
Pour la besogne revoir, comme pour la pitance dé-[partir;
Quant à vraie vérité les peuples jugeants la retien-[dront.

La valeur musicale de ce rhythme échappe entièrement à nos oreilles; mais, comme traductions fidèles, celles de Baïf ont quelque prix. Ce volume d'essai, car il n'a pas persisté, contient les *Travaux et les Jours*, les *Vers dorés de Pythagore* et les *Enseignements* de Phocylide. Dans ses dédicaces au roi Charles IX, au roi de Pologne, à Catherine de Médicis, il s'est exercé, sans plus de succès, comme alphabet et comme rhythme, aux vers ïambiques et saphiques. Les deux seules réformes de Baïf qui aient prévalu, encore a-t-il fallu du temps, sont l'adoption qu'il proposait du *j*, distinct de l'*i*, et du *v*, distinct de l'*u;* la confusion subsista longtemps encore après lui. Les *Etrennes de poésie française* sont de 1574 (in-4°).

Tu n'en auras pas l'étrenne. Voici une charmante petite chanson à tiroir, espèce de pot-pourri, dont les couplets n'ont aucun rapport entre eux. Elle se fait surtout remarquer par la richesse de ses rimes, qualité que l'on trouve rarement dans les poésies légères de ce genre. Le recueil intitulé *Chansons populaires de la France* attribue cette petite joyeuseté à Mme Elisa Fleury, vers 1838. Nous croyons qu'elle remonte plus haut, et nous ne serions pas étonné qu'elle eût été composée vers l'an III, alors que la Convention française envoyait à Cayenne Collot d'Herbois, Billaut-Varennes, etc.

1er COUPLET.

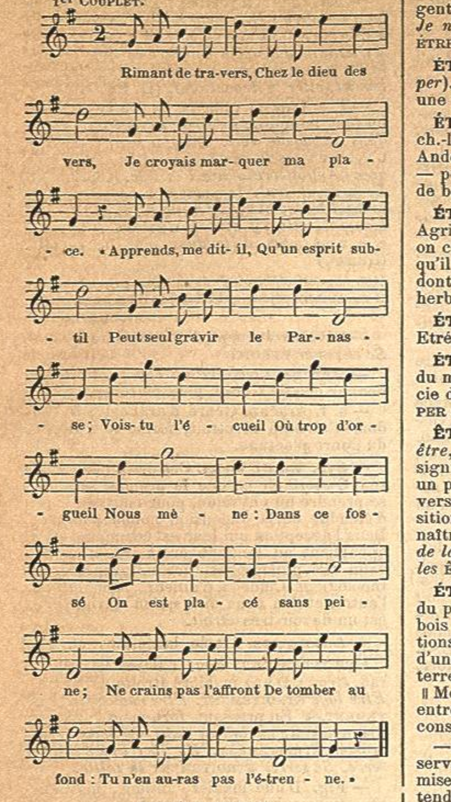

DEUXIÈME COUPLET.

Je ris de bon cœur
D'un garçon d'honneur
A la figure éveillée.
Au premier signal
On ouvre le bal
Sans trouver la mariée.
Notre égrillard,
D'un air gaillard,
L'amène;
L'époux content
Vite reprend
Sa reine.
« Va, dit le malin
Au mari bénin, } *bis*
Tu n'en auras pas l'étrenne. »

TROISIÈME COUPLET.

A Londre on pendit
Un fameux bandit;
Mais, à peine à la potence,
La corde se rompt,
Et le drôle est prompt
A profiter de la chance.
Pour vol de prix
Il est repris
A Vienne.
Près du gibet
Certain valet
Le mène;
« Va, dit-il, mon vieux,
Pends-moi, si tu veux, } *bis*.
Tu n'en auras pas l'étrenne. »

QUATRIÈME COUPLET.

Je sais d'un devin
Qu'en dix-neuf cent vingt,
Grâce au droit héréditaire,
Du prince Chip'tou,
Pauvre peuple fou,
Tu deviendras tributaire.
Dans tes refrains
Si tu dépeins
Ta gêne,
On t'enverra
Raisonner à
Cayenne.
Ce n'est pas pour toi
Qu'on a fait la loi, } *bis*.
Tu n'en auras pas l'étrenne.

ÉTRENNÉ, ÉE (é-trè-né) part. passé du v. Etrenner. Qui a reçu des étrennes : *J'ai été* ÉTRENNÉ *d'une montre*.

— Qui a fait sa première vente, reçu son premier argent de la journée : *Marchand* ÉTRENNÉ.

— Dont on a fait usage pour la première fois : *Robe* ÉTRENNÉE. *Habit* ÉTRENNÉ.

ÉTRENNER v. a. ou tr. (é-trè-né — rad. *étrenne*). Donner des étrennes à : ÉTRENNER *un enfant d'un joujou*.

— Par ext. Doter, douer :

La nature, en vous faisant naître,
Vous *étrenna* de ses plus doux attraits.
VOLTAIRE.

— User pour la première fois de : ÉTRENNER *une robe, un bonnet. Ce fut Enguerrand de Marigny qui* ÉTRENNA *Montfaucon*. (V. Hugo.)

— Acheter le premier, donner le premier argent de la journée à : *Achetez-moi quelque chose pour m'*ÉTRENNER.

— v. n. ou intr. Toucher son premier argent, faire sa première vente de la journée : *Je n'ai rien vendu aujourd'hui, je n'*AI *pas* ÉTRENNÉ. (Acad.)

ÉTRÉPAGE s. m. (é-tré-pa-je — rad. *étréper*). Agric. Opération qui consiste à enlever une partie du sol pour amender le reste.

ÉTREPAGNY, bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. des Andelys, sur la Bonde; pop. aggl., 1,288 hab. — pop. tot., 1,628 hab. Fabriques de gants, de bonneterie et de dentelles.

ÉTRÈPE s. f. (é-trè-pe — rad. *étréper*). Agric. Houe de défrichement avec laquelle on coupe sous terre les racines des arbustes qu'il s'agit de détruire. ‖ Espèce de pioche dont on se sert pour enlever les mauvaises herbes.

ÉTRÉPÉ, ÉE (é-tré-pé) part. passé du v. Etréper : *Jachère* ÉTRÉPÉE.

ÉTRÉPER v. a. ou tr. (é-tré-pé — corrupt. du mot *extirper*). Agric. Enlever la superficie d'un terrain qu'on veut amender : ÉTRÉPER *des jachères*.

ÊTRES s. m. pl. (ê-tre — *Aître, âtre, estre, être*, dérivés du latin *atrium*, salle d'entrée, signifiaient autrefois une cour, un porche, un parvis, un vestibule). Disposition des diverses parties d'un lieu d'habitation; disposition des lieux, qu'il est nécessaire de connaître pour se guider : *Connaître les* ÊTRES *de la maison. Les gens du pays savaient tous les* ÊTRES *de l'endroit*. (Ste-Beuve.)

ÉTRÉSILLON s. m. (é-tré-zi-llon; *ll* mll. — du préf. *é*, et de *trésillon*). Techn. Pièce de bois placée transversalement dans les fondations d'un bâtiment ou dans les galeries d'une mine, pour s'opposer à l'éboulement des terres ou pour étayer des murs peu solides. ‖ Morceau de bois qu'on fait entrer de force entre les solives d'un plancher, afin de les consolider.

— Archit. Construction ou simple pierre servant à maintenir écartées les parties soumises à une charge trop considérable, qui tendrait à les faire déverser.

ÉTRÉSILLONNÉ, ÉE (é-tré-zi-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Etrésillonner. Soutenu au moyen d'étrésillons : *Tranchée* ÉTRÉSILLONNÉE.

ÉTRÉSILLONNER v. a. ou tr. (é-tré-zi-llo-né; *ll* mll. — rad. *étrésillon*). Techn. Soutenir au moyen d'étrésillons : ÉTRÉSILLONNER *un puits de mine*.

ÉTRESSE s. f. (é-trè-se). Techn. Feuille de carton. ‖ Papier gris collé.

ÉTRETAT, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Criquetot, arrond. et à 27 kilom. N.-E. du Havre, sur la Manche; au N.-E. du cap Antifer, au débouché de deux vallons qui se réunissent avant d'aboutir à la mer, entre deux falaises de 90 mètres de hauteur; renommé pour la beauté de ses sites, et une des plus célèbres stations de bains de mer du littoral de la Manche; 1,825 hab. « A Etretat, dit M. Joachim Michel (*Causeries sur Fécamp, Yport, Etretat*, etc.), tout a un caractère d'étrangeté qui frappe vivement l'imagination. Là, rien ne ressemble à ce que l'on voit partout. Le sol, plus bas que le niveau des hautes mers, est protégé par une digue de galets, que remuent sans cesse les vagues, qui ont rompu plus d'une fois cette faible barrière. Quelque irruption soudaine de l'océan a dû donner lieu à une coutume conservée avec un soin religieux : le jour de la fête de l'Ascension, le clergé bénit la mer et lui ordonne de respecter ses limites. Mais ce n'est pas tout, lorsque la mer ne mord pas la plage, les vallons versent sur le village des eaux torrentielles qui ont maintes fois englouti des maisons, remplacées par des constructions nouvelles qui disparaîtront peut-être à leur tour. A diverses reprises, depuis le commencement de ce siècle, des inondations ont désolé ce pays : je citerai seulement l'inondation de 1842, qui a causé de grands désastres sur toute la côte. Le sol disparut sous un lac fangeux; quatre personnes furent noyées, et, lorsque les eaux se retirèrent, elles laissèrent une énorme masse de boue cachant les murailles de quelques petites maisons. Le lendemain, les marins s'agenouillaient devant une bière, déposée dans la lucarne d'un toit dont les chaumes touchaient la nouvelle alluvion. Une rivière arrosait la vallée et faisait tourner, il y a deux siècles, les roues de plusieurs moulins; elle a disparu, s'est frayé un cours souterrain et verse ses eaux dans les galets. A mer basse, les femmes creusent des réservoirs et lavent leur linge en bavardant tant et plus, selon l'antique usage des lavandières. »

Etretat, qui attire maintenant, chaque année, un nombre considérable de baigneurs, ne se composait, il y a quelque temps, que de chétives maisonnettes, aux toits de chaume, habitées par de pauvres pêcheurs. Le peintre Isabey fut le premier artiste qui découvrit Etretat; mais il n'eut garde d'en parler. Vinrent ensuite MM. Lepoittevin et Mauzin. Les délicieuses toiles de M. Lepoittevin, puis les romans d'Alphonse Karr, où il est si souvent parlé d'Etretat et de ses sites, éveillèrent la curiosité publique; les artistes y vinrent en foule, et les chétives cabanes de pêcheurs firent place à de gracieux chalets et à d'élégantes villas, parmi lesquelles nous signalerons surtout celles de MM. Dorus-Gras, Maillart, Mottet, Périer, Offenbach, Mme Doche, Bertall, Lalanne, Mouchet, Outrebon, Beaugrand, Megret, Mme Fauvel, Bligny, Lagarde, Dollingen, etc. Les artistes et les gens de lettres forment encore la majorité des baigneurs. Le Casino, inauguré en 1852, sur le point le plus central et le plus élevé de la plage, comprend un salon de lecture et un salon de conversation. De la terrasse on jouit d'un admirable paysage.

« La rade d'Etretat, dit le *Dictionnaire des Communes*, est d'un excellent fond et pourrait offrir un refuge aux bâtiments chassés par la tempête ou par l'ennemi, si on la mettait à l'abri des vents qui soufflent du S.-O. au N.-E.; aussi a-t-il été question d'y construire un port militaire. »

Il s'équipe, à Etretat, des barques pour la pêche du hareng et du poisson frais. Tous les ans, les pêcheurs d'Etretat vont à Dieppe pêcher le hareng pendant trois semaines. Le port renferme de gros et de petits canots. Les gros sont destinés à la pêche du maquereau; les petits servent à toutes les autres pêches.

L'église Notre-Dame, classée au nombre des monuments historiques, reproduit en petit la remarquable église abbatiale de Fécamp; on croit même y reconnaître la main des artistes qui ont élevé ce dernier édifice. L'arcade romane du portail est ornée de zigzags, de frettes crénelées et de têtes de clous, et supportée par des colonnettes dont les chapiteaux offrent des personnages sculptés. « La nef, avec ses colonnes courtes et rondes, présente, dit M. l'abbé Cochet, un des types les plus curieux de l'architecture romane rustique. Mais le plus beau morceau de cette église, c'est la lanterne, supportée par quatre grands piliers tapissés de prismes et de colonnettes. » La tradition attribue la fondation de cette église à une princesse qui, en se baignant, avait failli être surprise par les Sarrasins et fit vœu de construire une église. On a découvert récemment, à Etretat, une villa, une maison de bains et quelques restes d'autres édifices gallo-romains.

— *Falaises d'Etretat*. Les falaises d'Etretat, qui s'étendent en amont et en aval du bourg, offrent de véritables merveilles naturelles, telles que le *Trou à l'homme*, vaste grotte pavée de roches blanches recouvertes d'un sable très-fin; la *Porte d'aval*, espèce de portail ogival ouvert par les vagues; l'*Aiguille d'Etretat*, obélisque calcaire de 70 mètres de hauteur, complétement isolé de la falaise et s'appuyant sur des rocs sous-marins; la *Manneporte*, arcade immense qui donnerait passage à un navire; la *Chambre des demoiselles*, grotte taillée dans la partie supérieure d'une aiguille isolée; l'*Aiguille de Belval*, gigantesque monolithe détaché de la falaise et battu sans cesse par la vague; et le *Chaudron*, petite crique dans laquelle la mer s'engouffre en bouillonnant. Les environs d'Etretat offrent aux baigneurs de charmantes promenades.

Etretat (LA FALAISE D'), tableau de M. Gustave Courbet; Salon de 1870. Une haute muraille formée de rochers taillés à pic, et dans laquelle est pratiquée à main d'homme une excavation que ferme une porte de bois; en arrière, une seconde falaise qui s'avance dans la mer et y jette une sorte de bras de pierre formant arcade; une grève sablonneuse sur laquelle trois petites embarcations sont tirées; la mer, d'un gris verdâtre, légèrement ridée et moutonnante, portant au loin un bateau pêcheur à voile rousse; un ciel d'un bleu limpide, pommelé de nuages roses : tel est le sujet de cette composition, qui frappe et qui plaît par la vérité de l'effet, la richesse de la couleur, la fermeté et la puissance du *rendu*. « L'aspect de ce tableau a de la grandeur, dit M. de Saint-Victor; l'exécution est franche et solide; le ciel reluit de ce frais éclat qu'il montre après les orages. Il ne manque à ce beau morceau, pour être complet, que la perspective, celle des lignes aussi bien que celle des couleurs. » La *Falaise d'Etretat* et son pendant, la *Mer orageuse*, obtinrent un très-grand et très-légitime succès au Salon de 1870. A la suite de cette exposition, le ministre des beaux-arts, M. Maurice Richard, inscrivit d'office M. Courbet parmi les artistes promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur; mais le peintre refusa cette distinction par une lettre qui fit le tour de la presse.

Plusieurs peintres contemporains ont exposé des *Vues d'Etretat;* nous citerons, entre autres, MM. Longuet (Salon de 1833), Bouchez (Salon de 1838), C. Saglio (Salon de 1840), Emile Loubon (Salon de 1841), Henri Place (Expos. univ. de 1855), Michel Bouquet (Salon de 1863), Rohault de Fleury (Salon de 1863).

ÉTRICAGE, s. m. (é-tri-ka-je). Techn. Action d'étriquer, de réduire : *L'*ÉTRICAGE *d'une pièce de bois trop forte*. ‖ Travail de la face d'une pièce de construction qui doit s'appliquer sur une autre pour la doubler, la fortifier.

ÉTRICHÉ, ÉE (é-tri-ché) part. passé du v. Etricher : *Corde* ÉTRICHÉE.

ÉTRICHÉ, village et commune de France (Maine-et-Loire), canton de Durtal, arrond. et à 32 kilom. de Baugé, sur la rive gauche de la Sarthe, station du chemin de fer de Paris à Saint-Nazaire; 1,250 hab. Usines sur la Sarthe. Le pignon de la grande porte de l'église offre une belle croisée ogivale à trèfles. Le manoir à tourelles de Port-l'Abbé renferme un remarquable escalier en colimaçon et de très-beaux vitraux peints.

ÉTRICHER v. a. ou tr. (é-tri-ché). Techn. Frotter les cordes à boyau avec un paquet de cordes de crin imbibé d'eau.

ÉTRIER s. m. (é-tri-é — bas lat. *strepa, streva*. Nous disions autrefois *strieu*, et plus anciennement *estref, estrief*, en langue d'oc *estreup*.

Outre s'en passent que *estref* n'i perdirent.
(OGIER DE DANEMARK.)
Estrief, ne siele, ne sosçaingle.
PH. MOUSKES.

Le bas latin *strepa* vient, d'après Frisch, du flamand *striepe*, lanière de cuir, et, d'après Chevallet, d'un analogue germanique : anglo-saxon *strop*, courroie, attache; allemand *striepe;* suédois *stræpa;* hollandais *strop*, courroie, attache, corde à nœuds coulants. Cette étymologie paraît assez naturelle; les anciens étriers ne consistaient, en effet, qu'en une courroie qui s'élargissait à l'endroit où le cavalier plaçait le pied. On peut s'en convaincre facilement en examinant certains sceaux et certaines médailles du moyen âge, où se trouve un homme à cheval. Nous appelons encore aujourd'hui *étrivière* la courroie à laquelle est suspendu l'étrier). Sorte d'anneau en métal, suspendu par une courroie de chacun des deux côtés de la selle, et sur lequel le cavalier appuie le pied : *S'affermir sur les* ÉTRIERS. *Passer son pied dans l'*ÉTRIER. *Les Grecs et les Romains n'avaient pas conçu l'idée de la soupente et de l'*ÉTRIER. (Fourier.)

— *Etrier à pied*, Etrier couvert dont on se servait au XVe siècle, quand on ne portait pas de solerets.

— *A franc étrier*, De toute la vitesse de son cheval : *Courir* À FRANC ÉTRIER.

— *Vin, coup de l'étrier*, Coup que l'on boit avant de monter à cheval, et en général au moment du départ : *Boire le* COUP DE L'ÉTRIER. — Le maréchal de Bassompierre était fort aimé des Suisses, parce qu'il leur tenait tête à boire. Dans le temps qu'il était ambassadeur auprès des treize cantons, il partit un jour de Soleure pour aller à Bâle. Il sortait d'un repas où les députés des cantons avaient bu largement; mais ils n'en avaient pas assez, car, lorsqu'il fut à cheval, ils voulurent boire le *vin de l'étrier*, et firent apporter quantité de flacons et de grands verres à la mode du pays. « Ce n'est pas ainsi, dit le maréchal, que se boit le *vin de l'étrier :* c'est dans la botte. » En même temps il ôte sa botte, la fait remplir, commence par boire, et tous les députés boivent après lui. Cette botte fut longtemps conservée comme un précieux monument.

— *Etre fort sur ses étriers*, Se tenir solidement à cheval, les pieds dans les étriers, et, Fig., Défendre énergiquement ses opinions, poursuivre résolûment ses projets.

— *Perdre, vider les étriers*, Laisser ses pieds sortir des étriers, et, Fig., Perdre l'avantage qu'on avait dans la lutte; se laisser déconcerter : *Ne* PERDEZ *pas* LES ÉTRIERS. *J'ai fait* VIDER LES ÉTRIERS *à mon adversaire*.

— *Avoir le pied à l'étrier*, Etre prêt à monter à cheval, à partir, et, Fig., Etre en action, être sur le qui-vive, se tenir prêt; signifie également Etre en bonne voie pour réussir : *Il faut toujours avoir son paquet prêt et* LE PIED À L'ÉTRIER *pour voyager dans l'autre monde*. (Volt.)

— *Tenir l'étrier à quelqu'un*, Lui tenir l'étrier immobile pour l'aider à monter à cheval, et, Fig., L'aider dans ses entreprises, favoriser ses desseins. ‖ On dit aussi METTRE L'ÉTRIER À QUELQU'UN.

— Manége. *Pied de l'étrier*, Pied gauche, parce que c'est celui qu'on place dans l'étrier pour monter à cheval. ‖ Pied gauche de devant du cheval, parce que c'est de ce côté qu'on met le pied à l'étrier pour monter à cheval.

— Blas. Meuble de l'écu représentant l'étrier dont se sert le cavalier pour monter à cheval : *Noirfontaine du Buisson, en Champagne : De gueules à trois* ÉTRIERS *d'or*. — *Cugnon de Saint-Benoît, en Bourgogne : De sable à trois* ÉTRIERS *d'argent*. — *Bourdelet de Montalet, en l'Isle-de-France : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois* ÉTRIERS *du même*. — *Vignoles, en Berry : Ecartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur, à trois* ÉTRIERS *d'or, apposés à trois besants d'argent, posés deux et deux; aux* 2 *et* 3 *d'azur, au lion d'or, et une croix du même*.

— Mar. Manille en fer qui garnit la tête de la barre du gouvernail, et qui sert à crocher les drosses. ‖ Fourche de fer placée à l'arrière des grands porte-haubans, et dans laquelle repose le tangon quand il n'est pas traversé. ‖ Petite branche de filin qui soutient les marchepieds. ‖ *Etriers à croissant*, Barres de fer arrondies, qui sont placées à l'arrière des porte-haubans d'artimon, et servent de point d'appui au retour de l'écoute